



15ème législature

Question N° : 43359	De M. Yves Hemedinger (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Jeunesse et engagement		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Sur la revalorisation des métiers du secteur périscolaire	Analyse > Sur la revalorisation des métiers du secteur périscolaire.
Question publiée au JO le : 28/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur la nécessaire revalorisation des métiers du secteur périscolaire. Les 14 et 15 décembre 2021, le secteur périscolaire a répondu à l'appel des syndicats à la grève nationale afin de dénoncer la précarité. Accueils périscolaires, centres de loisirs, services de restauration, crèches, le secteur périscolaire et ses professionnels se sont révélés essentiels à la lutte contre la covid-19. Dès le début de la crise en mars 2020, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités ont appelé à la mise en œuvre d'un service exceptionnel d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Cet accueil a été effectué par des personnels volontaires du ministère de l'éducation nationale et des collectivités territoriales. Le secteur périscolaire a ainsi participé à soutenir les personnels de santé et à leur permettre de continuer leurs efforts dans la lutte contre la pandémie. Si la crise sanitaire a permis de souligner l'importance du secteur périscolaire, la majeure partie des professionnels du secteur souffrent toujours d'une trop grande précarité. Bien souvent vacataires ou contractuels, leurs compétences professionnelles ne sont pas assez reconnues alors même que les effectifs diminuent et que leur charge de travail augmente. C'est pourquoi de la même manière que le Ségur de la santé a permis une revalorisation et une reconnaissance des professionnels de la santé, il est nécessaire d'engager un processus de revalorisation des salaires et des métiers du secteur du périscolaire. Cette reconnaissance est indispensable pour augmenter l'attractivité de ces métiers nécessaires et dont les effectifs diminuent significativement. Le ministère a engagé des discussions à la fin du mois de novembre 2021 à travers la tenue des « assises de l'animation ». Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement répondra aux demandes et aux besoins de revalorisation des métiers de ce secteur.